

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE**

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2015\_ 0052

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de  
**NOISIEL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2015**

*L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars, à 20h30*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 mars 2015, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel***

**PRESENTS** : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, M. SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH (arrivée à 20h45 avant l'examen du point n°1), M TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHE, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivé à 20h56 pendant l'examen du point n°1), MME MONIER, M. NYA NJIKE, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, M KAPLAN, M. KRZEWSKI.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES**

Madame PELLICIOLI	qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ
Monsieur TEBALDINI	qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN
Madame BOUHENNI	qui a donné pouvoir à Monsieur TIENG

**ABSENTS** : Madame THIRON

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Masogbe CAMARA NDOMBELE

*Arrivée de Madame NAKACH à 20h45 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.*

*Arrivée de Monsieur MAYOULOU NIAMBA à 20h56 pendant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.*

**Point n° 8 : Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour la période 2006/2018**

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L 2311-3 et R2311-9,*

*VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2006 mettant en œuvre la technique des AP/CP et approuvant les opérations relatives aux autorisations de programme et aux crédits de paiement pour la période 2006-2008,*

*VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2014 approuvant la dernière révision des Autorisations de Programme / Crédits de paiement, pour la période 2006-2015, dans le cadre de l'Adoption de la Décision Modificative n°2 - Budget 2014,*

*VU la note explicative de synthèse adressée aux membres du Conseil municipal et portant sur le Débat d'orientation budgétaire 2015,*

*VU la délibération du Conseil Municipal du 6 février 2015 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2015,*

*VU l'approbation du Compte de gestion 2014 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2015,*

*VU l'arrêté du Compte administratif 2014 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2015,*

*VU l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2014 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2015,*

*VU l'adoption du Budget Primitif 2015 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2015,*

*VU la présente proposition de révision des AP/CP sur la période 2006/2018,*

*VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances lors de sa réunion du 9 mars 2015,*

**CONSIDÉRANT** que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, qu'elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leurs annulations et qu'elles peuvent être révisées,

**CONSIDÉRANT** que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes,

**CONSIDÉRANT** que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement,

**CONSIDÉRANT** que l'intérêt de cette technique est de pouvoir dissocier l'engagement du mandatement et de permettre ainsi à la commune de lancer un programme d'investissements pluriannuels (passation de marchés) sans avoir besoin de faire apparaître au budget dès la première année, la totalité des crédits budgétaires afférents à ce programme et de les reporter ensuite d'une année à l'autre,

**CONSIDÉRANT** que cette pratique permet également d'éviter une mobilisation prématurée des recettes nécessaires à l'équilibre du budget (autofinancement, FCTVA ou emprunt...),

**CONSIDÉRANT** que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, que les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire, qu'elles sont votées par le Conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives,

**CONSIDÉRANT** enfin que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement approuvés lors du Conseil Municipal du 24 novembre 2014,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la révision des autorisations de programme et crédits de paiement pour la période 2006-2018 selon les éléments figurant dans le tableau ci-joint.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

*D. Vachez*

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	03 AVR. 2015
Publié le	03 AVR. 2015



N° AP	PROGRAMMES	Autorisations de Programme (TTC)		CREDITS DE PAIEMENT						RESSOU	
				2006-2013	2014	2015	2016	2017	2018		2006-2013
				TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC		Réalisé
		AP Initiales (24/11/2014)	AP Révisées (27/03/2015)	Mandaté	Mandaté	Inscription + RAR	Inscription	Inscription	Inscription		
200603	RESTAURATION DE L'ANCIENNE MAIRIE	746 188,08 €	746 153,93 €	724 376,51 €	17 625,34 €	4 152,08 €				219 600,00 €	
200604	REHABILITATION DES ANCIENS REFECTOIRES	1 255 746,48 €	2 426 322,56 €	70 427,06 €	5 616,00 €	169 424,00 €	1 034 524,00 €		1 146 331,50 €		
200801	RESTAURANT SCOLAIRE J.FERRY- M.BASTIE	2 467 477,20 €	2 467 388,64 €	2 334 968,86 €	119 122,34 €	13 297,44 €				919 860,00 €	
200803	REHABILITATION ECLAIRAGE PUBLIC	1 621 800,43 €	3 218 123,12 €	827 224,90 €	367 580,22 €	523 318,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	2 948,14 €	
200806	REQUALIFICATION DU QUARTIER DU LUZARD	1 144 693,19 €	2 628 571,91 €	954 817,19 €	150 418,72 €	23 336,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €		
200901	CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE	865 632,96 €	861 103,70 €	623 398,06 €	236 427,51 €	1 278,13 €				95 552,48 €	
200902	SIGNALETIQUE	420 422,00 €	422 294,00 €	71 150,04 €	51 930,00 €	80 872,00 €	110 000,00 €	108 341,96 €			
200903	OPERATIONS ECONOMIES D'ENERGIE	3 454 360,90 €	2 986 595,65 €	1 915 800,93 €	278 794,72 €	192 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	98 893,00 €	
200905	RESTRUCTURATION DE LA MAISON DE QUARTIER DES 2 PARCS ET DE L'ANCIENNE CRECHE FAMILIALE	712 501,00 €	949 117,80 €		31 895,80 €	917 222,00 €					
200906	REHABILITATION DE L'ANCIENNE LUDOTHEQUE	418 600,00 €	200 000,00 €						200 000,00 €		
201001	PROGRAMME PLURIANNUEL DE REFECTION ET DE MISE AUX NORMES VOIRIES	703 474,94 €	325 720,15 €	45 501,84 €	10 654,31 €	29 564,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €		
201101	REHABILITATION DU COSOM	4 014 393,90 €	4 618 727,75 €	26 865,24 €	32 934,13 €	3 100 735,38 €	1 458 193,00 €				
201201	RENOVATION DU LOGEMENT DU PAVILLON "LA POSTE" DE LA CITE MENIER	315 000,00 €	150 000,00 €						150 000,00 €		
201202	RENOVATION ET EXTENSION DU CIMETIERE	630 002,86 €	1 532 316,99 €	75 389,86 €	38 480,18 €	18 446,95 €	700 000,00 €	700 000,00 €			
201301	SECURISATION PREVENTIVE DES BATIMENTS	155 100,00 €	155 132,00 €		61 800,00 €	9 332,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €			
201302	MISE AUX NORMES DE L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	300 000,00 €	396 000,00 €			16 000,00 €		190 000,00 €	190 000,00 €		
201304	RENOVATION DU COMPLEXE SPORTIF EVOLUTIF COUVERT (COSEC)	176 109,84 €	173 709,84 €	45 644,14 €	122 465,70 €	5 600,00 €					
201401	EVOLUTION DU SYSTEME INFORMATIQUE	209 000,00 €	510 596,47 €		61 596,47 €	149 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €		
201501	ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME		100 000,00 €			30 000,00 €	30 000,00 €	40 000,00 €			
	TOTAL GENERAL	19 610 503,78 €	24 867 874,51 €	7 715 564,63 €	1 587 341,44 €	5 283 577,98 €	4 754 717,00 €	2 460 341,96 €	3 066 331,50 €	1 336 853,62 €	